

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...1.69.../F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE MACHINE A LAVER A LA CPLR**

Date de Publication : 27/3/2023

Date d'ouverture des offres : 17/10/2023

**1. Objet.**

La Clinique Prince Louis Rwagasore invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture et l'installation **D'UNE MACHINE A LAVER**

**Financement.**

Le Marché est financé par les fonds propres de la Clinique Prince Louis Rwagasore sur le budget 2023-2024

**2. Mode de passation du marché**

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

**3. Conditions de participation**

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des régies d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

**4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de **8h00' à 15h00'**, heure locale à l'adresse ci-après : Clinique Prince Louis RWAGASORE sise commune MUKAZA, ZONE ROHERO, quartier ROHERO I, avenue Pierre NGENDANDUMWE N°7, au secrétariat de la direction de la CPLR. Tél : 22.22.38.82.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de : cinquante mille francs (50.000Fbu) non remboursables, versés sur le compte n° **01101502357** ouvert à la BRB au nom de la CPLR.

**5. Qualification des candidats**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

**6. Critères d'évaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disant.

**7. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres<sup>1</sup>.**

Les offres sous pli fermé parviendront au Secrétariat de direction de la Clinique Prince Louis Rwagasore au plus tard le **17/10/2023** à **10** heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture et l'installation d'une machine à laver** relative au marché N°DNCMP/**AB3**/F/2023-2024 à n'ouvrir qu'en séance publique du **17/10/2023** à **10** Heures **30min**

Les offres seront ouvertes le **17/10/2023** à **10** heures **30** minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics. Un cadre requis par l'autorité contractante auprès des de la DNCMP pourra assister à la séance s'ouverture des offres, il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signera pas sur le procès-verbal d'ouverture.

**8. Délais de validité des offres.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90** jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

**9. Garantie de soumission**

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de **2 500 000 Fbu** (Deux millions cinq cent mille francs Burundi).

**10. Aliotissement**

Le présent marché est constitué d'un seul lot

**11. Délai et lieu de livraison**

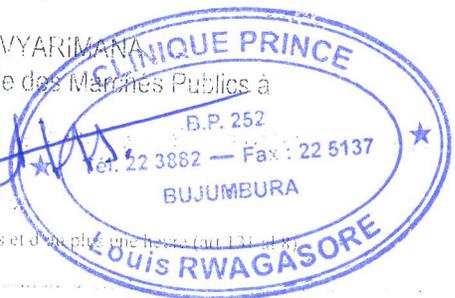
Cette machine sera installée à la Clinique Prince Louis RWAGASORE et le délai de livraison est de 60 jours calendaire.

**12. Critère de qualification**

- Acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
- Le devis quantitatif des fournitures ;
- L'attestation (bancaire ou de microfinance) de capacité financière d'un montant au moins équivalent à 2 500 000 Fbu
- Le bordereau de prix unitaire suivant le modèle en annexe

Fait à Bujumbura, le **15/09/2023**

Dr Bonite HAVYARIMANA  
Personne Responsable des Marchés Publics à  
La CPLR



<sup>1</sup> Les heures limites de dépôt et d'ouverture doivent être séparées d'au moins 30 minutes et d'au plus une heure (au 131 et 132)